

CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Bulletin des interpellations et des questions orales

Commission plénière

RÉUNION PUBLIQUE DU

JEUDI 18 SEPTEMBRE 2003

SOMMAIRE

INTERPELLATIONS

de M. Benoît Cerexhe (révision en 2004 du Pacte de stabilité) à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique

(Orateurs: MM. Benoît Cerexhe, Rudi Vervoort, Christos Doulkeridis, Mme Marion Lemesre et M. Daniel Ducarme, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique)

de MM. Bernard Ide et Marc Cools (financement des infrastructures sportives et du football) à MM. Daniel Ducarme, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique et Guy Vanhengel, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures

(Orateurs: MM. Bernard Ide, Marc Cools, Denis Grimberghs, Mme Isabelle Emmerly, M. Sven Gatz, Mme Fatiha Saïdi, MM. Daniel Ducarme, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique et Guy Vanhengel, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures)

de Mmes Béatrice Fraiteur et Geneviève Meunier (plan de répartition des nuisances sonores) à M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur

(Orateurs: Mmes Béatrice Fraiteur, Geneviève Meunier, MM. François Roelants du Vivier, Joseph Parmentier, et Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur)

Présidence de M. Jan Béghin, Premier Vice-Président

- La commission est ouverte à 14h35.

INTERPELLATION DE M. BENOIT CEREXHE A M. DANIEL DUCARME, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT,

Concernant "la nature et la portée de l'effort demandé par le gouvernement fédéral à la Région bruxelloise dans le cadre de la révision en 2004 du Pacte de stabilité"

M. Benoît Cerexhe .- Je vous interpelle une fois encore sur les conséquences pour notre Région de l'accord de gouvernement fédéral. Comme d'habitude, Bruxelles a eu du mal à se faire respecter. En plus de votre silence sur des dossiers aussi importants que le RER, l'arriéré judiciaire ou les zones de police, j'ai déploré l'absence de moyens supplémentaires dans le cadre de l'accord de coopération. Il y a bien une augmentation prévue de 25 millions d'euros, mais uniquement à l'horizon 2007.

Non seulement nos moyens ne sont pas augmentés mais l'Etat fédéral nous demande de combler en partie son propre déficit budgétaire. Cette nouvelle contribution pourrait prendre trois formes. La réduction de la capacité d'emprunt des Régions se traduirait par une diminution des dépenses ou une augmentation fiscale. On parle également de transférer des compétences sans les accompagner des moyens nécessaires. Enfin, la signature de nouveaux accords de coopération permettrait aux Régions de participer à des politiques menées jusqu'alors exclusivement par l'Etat fédéral ou à celui-ci de réduire ses participations à des politiques jusqu'alors communes.

La demande fédérale constitue une menace. En effet, les Régions et les Communautés connaissent une détérioration de leurs finances. Il faudrait donc une réponse commune des entités fédérées et la tenue d'une réunion multilatérale à cet effet. Pourquoi n'avez-vous pas discuté avec votre homologue flamand à l'instar de M. Van Cauwenberghe?

Notre Région semble être l'entité la plus fragile financièrement. Le revenu par tête d'habitant n'augmente pas. Notre taux d'endettement est le plus élevé. Les finances communales sont au plus mal. L'opposition n'est pas seule à dresser ce constat. Une étude de l'université de Namur démontre que la Région ne possèdera plus de marge de manoeuvre dès 2008.

Quel est le sort réservé au remboursement des dotations IPP? Il s'agit de 20 millions d'euros à rembourser par notre Région. Ce montant n'a d'ailleurs pas été repris au budget 2003.

Vous avez déclaré le 14 juillet dernier qu'il fallait stabiliser le financement des entités fédérées avant les élections de 2004. Vous ajoutiez que vous comptiez déposer dès le 3 septembre un dossier de fond concernant les possibilités de financement

alternatif de la Région. Vous annonciez que vous deviez réclamer un vote de confiance préalable.

A ce jour, vous ne l'avez toujours pas fait.

Quelle est votre position par rapport à la proposition d'amnistie fiscale du gouvernement fédéral. Il semble que ce projet vise à trouver environ un milliard d'euros de moyens complémentaires au seul bénéfice du fédéral. Pourtant, une partie de ces moyens devrait alimenter les trésoreries régionales, s'agissant de montants qui visaient notamment à éluder les droits de succession.

M. Rudi Vervoort .- Quelle méthode de répartition proposez-vous?

M. Benoît Cerexhe .- Le dû de la Région s'élève à environ 60 millions d'euros. Quelles revendications avez-vous posées sur la table des négociations pour obtenir ce dû?

Je crains que vous n'ayez fait une erreur politique majeure en acceptant de vous asseoir à la table des négociations le 3 septembre. Vous risquez en effet d'en revenir tondu.

Mon groupe déposera une motion demandant à votre gouvernement de refuser que les termes de l'accord du 15 décembre 2000 soient remis en cause. (*Applaudissements sur les bancs du cdH et d'Ecolo*).

M. Rudi Vervoort .- La situation de la Région de Bruxelles-Capitale est particulière par rapport à celle des deux autres Régions. La marge de manoeuvre dont dispose notre Région est très étroite. Notre position doit être très prudente, voire stricte, au départ. La position d'Elio di Rupo qui dit que la Région bruxelloise devrait être exemptée de ce type de participation est claire à cet égard. Les autres chefs de file pourraient s'en inspirer.

Le premier exercice sera de prendre en compte l'application de la norme 7-95.

En ce qui me concerne, il n'y a pas lieu ici de demander la confiance. (*Colloques*)

M. Christos Doukeridis .- L'important aujourd'hui sera d'entendre le ministre-président.

Nous sommes passés d'une situation où nous avons des revendications légitimes de refinancement à une situation où nous devons résister à la proposition de participer aux efforts du fédéral. La négociation est très bien menée par le fédéral car nous qui demandions des moyens supplémentaires, nous devons nous estimer heureux de ne pas être mis à contribution. C'est une position inacceptable.

Quel est votre mandat pour représenter la Région bruxelloise dans ces négociations? Comment comptez-vous faire valoir ses revendications?

Mme Marion Lemesre .- Je pense également que ce débat n'est pas d'actualité. Certes, un refinancement de notre Région est nécessaire, l'étude de l'université Saint-Louis l'a mis en évidence. En effet, Bruxelles a de nombreuses charges qui incombent à son statut de capitale. Notre position est claire : Bruxelles ne doit pas financer le fédéral. Par contre, une ques-

tion reste pendante : comment Bruxelles pourra-t-elle s'inscrire dans le débat du financement? Qu'en est-il, par exemple, de notre position face au financement des soins de santé ou des missions fédérales touchant notre propre population? Nous devons également examiner ces impôts qui frappent les Bruxellois mais qui ne leur reviennent pas, évoquer la réévaluation de l'hinterland économique plus large que le territoire bruxellois et penser au redéploiement économique en phase avec tout le pays.

Cependant, nous devons attendre l'élaboration du budget 2004 avant de nous positionner.

M. Benoît Cerexhe .- Où en est-on dans ce débat "plus large"?

Mme Marion Lemesre .- Nous évoquons aussi le plan national pour l'emploi.

M. Benoît Cerexhe .- Il faut éviter tout transfert complémentaire.

Mme Marion Lemesre .- On y échappe par l'instauration d'un impôt bien ciblé.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique .- Les propos de M. Vervoort sont exacts. J'estime que cette interpellation intervient trop tôt ou trop tard mais elle permet d'établir un état des lieux. Nous reviendrons sur le sujet lors de la réelle rentrée parlementaire. Le 15 octobre prochain, je m'exprimerai donc au nom du gouvernement pour faire le point sur le résultat des négociations que notre Région a menées avec le fédéral.

Rien n'empêche M. Cerexhe de demander un vote de confiance.

A propos des contacts en cours, il est injuste de dire que la réunion qui s'est tenue à Namur était mal organisée. Cela équivaut à déclarer qu'il ne peut y avoir de liens positifs avec les autres Régions. Vous vous trompez si vous imaginez que le rythme des rencontres s'est décidé sans concertation ou que les rencontres entre les ministres-présidents ne se sont pas préparées pendant les vacances. Cependant, la communication indiquait que nos gouvernements n'allaient pas se mettre autour de la table en septembre. Le but était de baliser le terrain afin d'objectiver les dossiers pour que la Région participe entièrement aux débats. Les six groupes de travail qui ont été mis en place sont coprésidés par un membre émanant du fédéral et un d'une entité fédérée. Il s'agit de construire une position commune à défendre devant le comité de concertation.

M. Christos Doukeridis .- Les communes et les provinces sont-elles concertées?

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique .- Les gouvernements flamand et wallon en sont responsables. Il faut regrouper les deux parties pour discuter du pacte de stabilité.

M. Christos Doukeridis .- Il est faux de dire que c'est une avancée car il y avait un accord valable jusqu'en 2005.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique .- C'est une avancée car les groupes de travail vont examiner d'autres sujets. Il y a six groupes de travail chargés d'examiner respectivement : l'influence de la déclaration gouvernementale sur les Régions et Communautés, les dossiers pendants devant le comité de concertation, les accords de Kyoto, les priorités en matière d'investissement du chemin de fer, la dérégulation dans les domaines de l'électricité et enfin la problématique des finances.

Les présidents de chaque Région se réunissent d'ailleurs régulièrement afin de faire le constat de l'état d'avancement du dossier. Une de ces réunions est d'ailleurs prévue pour demain matin.

Les décisions concernant l'entité 1 et 2 sont donc à prendre au sein de ce comité de concertation et dire que l'une ou l'autre Région a déjà arrêté une position à ce sujet serait faux.

Un certain nombre de pistes ont été soumises au gouvernement et au stade actuel des choses je ne peux que vous communiquer la position que j'ai prise au nom du gouvernement bruxellois, face à M. Van Cauwenberghe, afin qu'il n'y ait pas de pénalisation de l'action de Bruxelles-Capitale. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*)

M. Benoît Cerexhe .- Permettez-moi, Monsieur Ducarme, de vous dire que je suis déçu par le manque de contenu de votre réponse.

Un accord devait normalement être scellé aujourd'hui mais la réunion du comité de concertation a été reportée car aucun accord n'a pu être trouvé.

Vous avez dit tout à l'heure que je vous interpellais trop tôt ou trop tard à ce sujet mais, personnellement, je tiens à opérer le contrôle parlementaire qui m'incombe et ce, avant la conclusion des accords. Ce que je reproche c'est qu'il soit impossible d'organiser une réunion trilatérale avec les trois ministres-présidents et que cela soit dû au fait que les Flamands ne veulent pas reconnaître Bruxelles en tant que Région à part entière.

Prenez donc, Monsieur Ducarme, l'initiative d'organiser une telle réunion et alors je vous féliciterai.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique .- N'induisez pas les gens en erreur en laissant croire qu'il suffit d'organiser une réunion au niveau régional, le problème est plus complexe que cela.

Il s'agit en fait d'arriver à recouper un certain nombre d'intérêts et de politiques.

M. Benoît Cerexhe .- Oui mais M. Van Cauwenberghe, lui, fait des démarches envers son homologue flamand et quand je

vous interroge concernant les vôtres, vous ne m'apportez aucune réponse.

M. Christos Doulkeridis.- Vous nous avez fourni, Monsieur Ducarme, une simple revue de presse.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique .- Je ne vois pas pourquoi, au stade actuel des choses, je devrais parler de tel ou tel acquis.

M. Christos Doulkeridis.- Cela ne sert donc à rien de vous interpellier, vous nous avez dit encore moins que la presse.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique .- Vous n'avez qu'à attendre l'évolution des choses et je n'ai rien à vous dire de plus aujourd'hui si ce n'est que je remplis mon rôle de ministre- président de la Région de Bruxelles-Capitale et défend ses intérêts.

M. Alain Daems.- Je vous rappelle que ce rôle comporte l'obligation de répondre aux parlementaires.

M. le Président .- Je suis saisi d'une motion motivée, signée par Mme Béatrice Fraiteur, MM. Alain Daems, Denis Grimberghs et Christos Doulkeridis, libellée comme suit:

"Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

- considérant l'accord de coopération du 15 décembre 2000 signé par chaque entité, fixant pour chacune d'entre elles des objectifs précis en termes de solde net à financer et établissant des normes d'emprunt à respecter pour la période 2001-2005, accord autrement connu sous le nom de «pacte de stabilité interne»;

- considérant l'accord de majorité fédéral du mois de juillet qui prévoit de solliciter l'aide financière des Régions et Communautés en vue d'assurer le respect des engagements budgétaires pris par la Belgique dans le cadre du Pacte de stabilité européen;

- considérant en particulier les difficultés budgétaires auxquelles la Région de Bruxelles-Capitale aura à faire face en 2004;

- considérant qu'en Région de Bruxelles-Capitale, le gouvernement a engagé des réformes, notamment en matières fiscale et sociale, lesquelles pourraient être compromises par l'imposition de normes budgétaires plus strictes au niveau de la Région;

- considérant le défi du redressement socio-économique bruxellois, illustré notamment par un taux de chômage avoisinant les 22%, et les moyens considérables qu'il convient d'y réserver en priorité;

Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale:

- s'oppose à ce que la Région de Bruxelles-Capitale doive assumer financièrement des décisions prises par un autre niveau de pouvoir;

- s'oppose à ce que les contributions financières décidées unilatéralement par le gouvernement fédéral mettent à mal une série de politiques essentielles pour les Bruxellois, notamment celles relatives au logement, à l'emploi et au dynamisme de l'économie, et ne compromettent la réalisation de la réforme fiscale bruxelloise;

- rappelle que le fédéralisme implique la responsabilité financière de chaque entité composant l'Etat fédéral;

- en conséquence, demande au gouvernement de refuser que les termes de l'accord du 15 décembre 2000 fondant le pacte de stabilité interne belge pour la période 2001-2005 soient revus dans le sens d'une plus grande contribution des entités fédérées;

- demande en outre au gouvernement de ne pas négocier le transfert de nouvelles compétences ou l'aménagement de compétences existantes qui impliqueraient pour la Région de Bruxelles-Capitale une charge financière accrue, sans que les moyens adéquats et suffisants soient transférés par l'Etat fédéral."

Je suis également saisi d'un ordre du jour pur et simple signé par Mme Marion Lemesre, MM. Rudi Vervoort, Jan Béghin et Sven Gatz.

Le Conseil se prononcera lors de la prochaine séance plénière sur ces deux ordres du jour.

INTERPELLATION DE M. BERNARD IDE A MM. DANIEL DUCARME, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, ET GUY VANHENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES,

Concernant "le financement des infrastructures sportives et du football"

INTERPELLATION JOINTE DE M. MARC COOLS

Concernant "le financement des diverses demandes d'infrastructures sportives".

M. Bernard Ide .- M. Bernard Clerfayt a déclaré que l'Etat fédéral devait prendre en charge le financement des infrastructures sportives régionales. Mme Emmery a voulu faire passer une proposition d'ordonnance visant un financement plus social des infrastructures sportives de proximité. Le premier a été désavoué par son ministre-président et la seconde s'est heurtée au blocage du MR. De son côté, M. Gosuin déclarait qu'il fallait se référer aux accords de la Hulpe conclus le 21 mai 1990.

J'ai demandé à ce dernier de me faire parvenir le contenu de ces accords. Il m'a dit ne pas pouvoir m'en communiquer la teneur exacte car il s'agissait d'accords politiques secrets et qu'il n'en possédait pas copie.

Après que M. Daerden ait annoncé davantage de moyens pour les infrastructures sportives des quartiers défavorisés en Wallonie et que M. Vanhengel ait déclaré qu'il allait aider à l'installation d'un centre de formation à Neerpede, M. Ducarme s'est dit favorable à l'octroi d'un subside de 4 millions d'euros pour les projets du RSCA.

Ecolo n'est pas opposé à l'installation d'un tel centre mais il souhaite que le Sporting développe une politique permettant à un maximum d'enfants de pratiquer le football. L'aspect social doit constituer un préalable à l'octroi de tout subside.

Depuis dix ans, les arbitrages budgétaires de la Région ont été défavorables au sport. La dotation pour l'ensemble des infrastructures sportives régionales a diminué de plus d'un tiers et représente à peine 65% de ce qui serait octroyé au centre de Neerpede. Où va t-on aller chercher l'argent? A t-on prévu un cahier des charges concernant les retombées locales, notamment en faveur de la jeunesse la plus défavorisée? Une fois les subsides accordés, le gouvernement aura-t-il un droit de regard sur la manière dont le centre sera utilisé? Les subsides seront-ils versés au club ou à la commune d'Anderlecht pour qu'elle pilote le projet? Le RSCA sera-t-il le partenaire privilégié d'une nouvelle politique sportive ou d'autres clubs seront-ils impliqués?

A l'approche des élections, les ministres régionaux débordent de propositions concernant le sport. Comme M. Tomas, je pense qu'il s'agit surtout de démagogie. La dernière idée en date est celle d'une piscine non couverte. M. Smets ignore-t-il que la piscine de Ganshoren est fermée faute de moyens? Se rend-il compte que M. Gosuin possède la compétence du sport depuis deux législatures? Ce dernier se décide enfin à lancer un cadastre sur les besoins en infrastructures sportives dans la Région bruxelloise.

Il n'est pas normal que cinq ministres s'expriment sur le sujet. On croit assister à un Conseil des ministres en direct. Parler d'une seule voix, sans surenchères et sans oublier que la priorité est de permettre un accès pour tous à la pratique d'un sport, tel est le conseil que je me permets de donner au gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo et cdH*).

M. Marc Cools .- Je me réjouis de voir relancé le débat sur le sport à Bruxelles. La pratique du sport concerne tout le monde et plus particulièrement les jeunes. En effet, le sport est aussi un moyen d'éviter leur désœuvrement et tous les risques qui peuvent en découler. La Communauté française et la Communauté flamande ne financent pas comme il le faut le sport à Bruxelles. Le gouvernement bruxellois veut améliorer le financement des infrastructures sportives et réaliser un inventaire des besoins en la matière.

Les demandes de financement concernent les infrastructures sportives de proximité. Celles-ci ont un caractère social évident. Le club d'Anderlecht demande également un financement pour son futur centre de formation. Outre l'aspect social

que peut avoir un tel centre, il est indéniable que le club phare que constitue Anderlecht contribue à l'image internationale de Bruxelles.

Je voudrais que dans les arbitrages on veille à ce que les moyens permettent en priorité de maintenir les infrastructures sportives existantes.

Il serait intéressant d'étudier la disponibilité des infrastructures sportives appartenant aux écoles dépendant des Communes.

A l'instar de la position de M. Bart Somers, ne pourrait-on envisager la candidature de Bruxelles comme ville olympique en 2016? En développant des activités dans des villes situées dans d'autres Régions, un tel projet pourrait rassembler l'ensemble des forces de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du MR*)

M. Denis Grimberghs .- Où en est l'inventaire qui a été demandé en 2000 aux communes? Selon M. Gosuin, le 21 septembre 2001, l'ensemble des communes avait renvoyé les renseignements qui leur étaient demandés. Toutefois leurs demandes en matière d'infrastructures sportives étaient quatre fois supérieures aux moyens disponibles pour cinq ans. Un arbitrage était donc nécessaire, soit, pour trouver des moyens budgétaires supplémentaires, soit, pour effectuer une sélection parmi les projets. Cet arbitrage était initialement prévu pour 2002.

Le 10 juillet 2003, dans une réponse écrite, M. Gosuin m'a fait savoir qu'un inventaire complet, arrêté le 20 novembre 2002, faisait actuellement l'objet de négociations au sein du gouvernement et qu'il espérait qu'un plan triennal serait prochainement approuvé. M. Gosuin a pris ses responsabilités. De grâce, Monsieur Ducarme, tranchez sur la base des dossiers qui sont connus et ne faites pas un nouvel appel aux communes.

Le dossier des infrastructures sportives pose deux types de problèmes. D'une part, face à l'incapacité de la Communauté française de trouver des financements suffisants pour les infrastructures sportives, il était utile de demander l'aide des Régions. D'autre part, à Bruxelles, la Communauté française est peu concernée. La solution qui a été adoptée à Bruxelles pour financer les infrastructures sportives communales relève du bon sens. Nous avons intérêt à ce que celle-ci soit maintenue. (*Applaudissements sur les bancs du cdH*)

Mme Isabelle Emmery.- Notre Région va financer l'école de jeunes du Sporting d'Anderlecht. Je suis surprise de l'intérêt soudain des politiques pour un sujet qui était considéré auparavant comme étant si peu d'actualité. Voilà déjà deux ans que je déposais une motion en faveur des infrastructures sportives de proximité, prévues comme ouvertes à tous, favorisant les pratiques sportives des jeunes et la convivialité entre les générations. Il a donc fallu près de deux ans pour que cette proposition d'ordonnance ait un développement positif par l'introduction des éléments de cette proposition dans la circulaire du 18 juillet 2002 relative à l'octroi de subsides destinés à encourager les investissements en infrastructures sportives. En sus, un montant de 500 000 euros sera octroyé à cette politique

à partir de 2004. Je me réjouis de la création de ce cadre juridique et de cette nouvelle enveloppe budgétaire.

M. Bernard Ide.- Quelle enveloppe budgétaire? Le parlement n'en a pas été informé.

Mme Isabelle Emmery.- Malgré ces avancées, il faut reconnaître que le MR n'a pas eu une position très constructive. Cette attitude a certainement freiné le dossier. Il a fallu batailler pour que le sport pour tous soit reconnu. En revanche, lorsqu'il s'est agi de financer un groupe professionnel tel que le Sporting d'Anderlecht, il a fallu moins d'une semaine pour que le gouvernement réagisse.

M. Marc Cools.- Les infrastructures sportives étaient déjà financées par la Cocof et la Région.

Mme Isabelle Emmery.- Vous savez très bien que le fonds n'était plus alimenté et que son statut était juridiquement dépassé.

Mme Marion Lemesre.- Nous désirions trouver des finances dans les contrats de quartier afin d'éviter de peser davantage sur une enveloppe budgétaire très maigre. Il s'agissait de trouver l'argent là où il était trop peu utilisé.

Mme Isabelle Emmery.- Aujourd'hui, l'enveloppe a été créée mais il n'est pas dit que le montant augmentera en conséquence.

L'élite est-elle le seul souci du MR? Le MR n'est-il que le relais des intérêts privés les plus puissants? Pourquoi avoir invité M. Courtois plutôt que des présidents de clubs amateurs? (*Colloques*)

De nombreuses communes ont dû fermer leurs infrastructures sportives faute de moyens. Le PS estime que notre priorité doit aller aux petits clubs amateurs, encadrant des milliers de Bruxellois, plutôt qu'au financement public de clubs professionnels dont les finances sont notoirement florissantes.

L'argument institutionnel utilisé pour faire obstacle à ma proposition d'ordonnance n'a plus lieu d'être. Cet argumentaire reposait sur les accords de La Hulpe. Il n'est pas sérieux de dire que le gouvernement n'avait pas la copie de cet accord. Est-il honnête de brandir l'argument institutionnel un jour et de le lever lorsqu'il s'agit d'aider le Sporting d'Anderlecht?

M. Guy Vanhengel, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures.- Ce que vous dites n'est pas seulement déplaisant mais aussi choquant. Vous faites comme si seule une communauté était active. J'attire votre attention sur le fait que les deux communautés sont compétentes pour le sport. Vous ne mentionnez que le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitales et la Communauté française d'autre part.

Mme Isabelle Emmery.- Financer un club privé relève, éventuellement, du communautaire. (*Applaudissements sur les bancs PS et Ecolo*)

M. Bernard Ide.- M. Gosuin vient de donner six millions de francs belges à l'Océade, une piscine privée, alors que des piscines communales doivent fermer faute de moyens.

Mme Isabelle Emmery.- On est en droit de se poser des questions.

M. Sven Gatz (en néerlandais).- La Région mène déjà une politique du sport en accordant des subventions aux infrastructures sportives communales. Mais il est grand temps de développer une vision globale. En ce qui concerne les subsides aux clubs sportifs, on est en train de mettre sur pied un cadre de conditions opérationnel. Il s'agit de subventions destinées à la jeunesse et aux infrastructures. C'est, au stade actuel, une piste de réflexion défendable. J'insiste pour qu'on s'informe suffisamment sur le plan juridique afin de ne pas enfreindre les règles de concurrence européennes. Une coordination avec les communautés et les commissions communautaires compétentes est indispensable.

L'ensemble doit s'appuyer sur une base objective. Il faut répondre positivement à la demande de soutien des infrastructures des petits clubs, afin de pouvoir mener une politique cohérente.

Ce matin, le ministre-président flamand a annoncé que la Flandre est candidate pour organiser les Jeux olympiques en 2016. C'est là un projet ambitieux. Quelle est la réaction de la Région de Bruxelles-Capitale à cette idée créative? Existe-t-il déjà des projets propres?

Mme Fatiha Saïdi - En ce début de mois, nous avons appris, par voie de presse, votre intention de lancer une nouvelle politique sportive en région bruxelloise, celle-ci passant par la prise en charge financière d'un club de football de prestige.

Un cahier des charges devrait être rédigé sur la politique de la Région en matière de financement d'infrastructures sportives et une évaluation devrait être faite à propos des modes de subsidiation.

Démocratiser la pratique sportive signifie l'ouvrir au plus grand nombre et ne pas la lier à une hiérarchie sociale.

Aujourd'hui, dans notre Région, ces barrières continuent de constituer de véritables obstacles à la pratique du sport pour de nombreux groupes de personnes.

Un rapport de la Fondation Roi Baudouin publié en octobre 2000 mettait en exergue le fait que malgré les efforts des pouvoirs publics pour favoriser la pratique sportive des jeunes celle-ci reste fortement influencée par le statut socio-économique des parents et il en va de même pour les adultes dont la pratique varie selon les études effectuées ou le type de profession.

En ce qui concerne l'accessibilité des infrastructures sportives aux personnes handicapées, de gros efforts restent à faire en Région bruxelloise, comme l'a relevé l'enquête menée par la ligue sportive flamande pour handicapés.

Si les personnes handicapées ont tout autant le droit que les personnes valides à pratiquer un sport, soutenir le sport adapté c'est aussi un exercice de citoyenneté qui passe par la reconnaissance et le respect de la personne handicapée.

L'offre disponible pour le public féminin est également largement insuffisante. Votre prédécesseur, M. De Donnea, avait d'ailleurs déjà été interpellé à ce sujet lors de la journée "Les femmes dessinent l'avenir de la Région". Il serait peut-être utile d'aller jeter un coup d'oeil sur les notes qui en sont issues et d'examiner les revendications formulées ce jour-là.

Le sport, dans une Région dont la population a des caractéristiques si diversifiées, doit être vu comme un outil d'intégration. Cet objectif est bien souvent poursuivi par des petites associations qui peinent à joindre les deux bouts ou même à disposer d'infrastructures sportives.

La citoyenneté passe aussi par la lutte contre le racisme et de nombreuses campagnes ont été menées par le Centre pour l'égalité des chances qui a régulièrement lancé des appels aux clubs de sports pour qu'ils conçoivent des projets visant à attirer davantage de jeunes bruxellois d'origine étrangère mais aussi, en collaboration avec l'Union Royale belge de football, des actions contre le racisme sur et autour des terrains de sports.

Il serait donc intéressant d'évaluer le travail effectué, revoir les recommandations formulées et les avancées éventuelles qu'il resterait à faire.

Soutenir le sport d'élite n'est pas un crime en soi, mais, vu les difficultés que rencontrent les associations de quartier, un choix s'impose. *(Applaudissements sur tous les bancs)*

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique .- Il s'agit là d'un débat intermédiaire car, suite aux travaux de Mme Emmery, le gouvernement doit fixer un nouveau dispositif pour le budget 2004.

Cela dit, l'intervention de Mme Saïdi recoupe bien les intentions du gouvernement bruxellois en matière de politique de sports.

Mais si l'on veut une politique du sport cohérente, l'accès à des clubs de hauts niveaux est évidemment important.

Mme Emmery a répondu dans son intervention à la question sur les petites infrastructures. Vous avez cité les termes de l'accord. Cela se retrouvera dans le budget à partir de 2004 et constituera un point d'inflexion de notre politique.

Le problème n'est pas de savoir quel ministre tire au but le premier. Ce qui compte, c'est qu'il y ait des buts. Peu importe que la proposition vienne de M. Vanhengel ou de moi-même. Il y a eu des échanges de vues, des interprétations et finalement une décision du gouvernement. Le gouvernement veut impliquer les communes et leur demander de dresser un inventaire de leurs infrastructures. Les clubs ont également été sollicités. Nous attendons les propositions du Brussels et du Sporting.

Il faut rester attentif à ce qui se passe dans les autres Régions. M. Van Cauwenberghé considère comme incontournable le fait que des entités publiques, locales ou régionales, interviennent en faveur de clubs sportifs. Nous n'allons pas

aussi loin que le PS en Wallonie car nous travaillons avec les communes et nous n'agissons qu'au niveau des infrastructures.

Nous voulons éviter l'idéologie consistant à chercher l'efficacité pour le plus grand nombre. Les éléments de réponse devront être examinés sur la base de ce que M. Gosuin avait préparé pour dresser la carte des infrastructures sportives et des besoins. Ceci doit être fait pour garantir le service en termes de sport et une répartition équilibrée des infrastructures sur l'ensemble de la Région.

Un accord secret n'étant pas une bonne base de discussion, nous devons retrouver un exemplaire et examiner son contenu.

M. Alain Daems .- Croyez-vous qu'il soit sérieux d'évoquer un accord secret et perdu?

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique .- Nous ferons un peu d'archéologie avec M. Grimberghs. Pour l'instant, l'important n'est pas le contenu de cet accord mais nos efforts pour mettre sur pied une nouvelle politique du sport.

M. Bernard Ide .- On l'attend depuis longtemps, malgré la présence de M. Gosuin à ce poste depuis dix ans.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique (en néerlandais) .- Le sport et les infrastructures sportives contribuent à renforcer les liens sociaux dans les communes et les quartiers. Ils offrent la possibilité d'apprendre à jouer en groupe, de faire un effort personnel, voire les deux. Ce qui importe, c'est d'oser élaborer un projet à la réalisation duquel soient associées la Région, la Commission communautaire française et la Commission communautaire flamande. Nous devons dépasser les questions institutionnelles et communautaires.

(Poursuivant en français)

Est-ce l'origine institutionnelle du financement ou la possibilité de pratiquer un sport qui compte pour un jeune? Soyons efficaces.

Je pense que nous sommes tous d'accord pour organiser les jeux olympiques et que Bruxelles ait un rôle particulier.

M. Denis Grimberghs .- C'est à la ville de poser sa candidature.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique .- Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale pourrait suggérer à la ville de poser sa candidature pour l'organisation des jeux olympiques de 2016.

Il est possible de développer une politique du sport en Région bruxelloise.

Par rapport aux autres Régions, la Région bruxelloise n'envisage que des méthodes de financement des infrastructures sportives de type classique. Nous avons eu des contacts avec le ministre du Budget afin d'envisager des financements alternatifs permettant d'arriver à l'épure du plan quinquennal. *(Applaudissements sur les bancs du MR)*

M. Guy Vanhengel, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures .- Je me suis exprimé à propos de ce dossier car j'ai été ministre des Sports à la Communauté flamande pour la Flandre et Bruxelles.

M. Alain Daems .- Vous n'étiez plus ministre des Sports quand vous vous êtes exprimé à propos du Sporting d'Anderlecht.

M. Guy Vanhengel, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures .- Je me suis exprimé avant. Les investissements sportifs doivent également être destinés aux élites sportives, aux héros qui motivent les jeunes. Selon mon expérience, il faut privilégier les clubs sportifs.

Il n'est pas possible de multiplier les clubs faute d'infrastructures.

Lorsque j'étais ministre des sports à la Communauté flamande, j'ai mis sur pied une action qui s'intitulait "Zet sport op één", "essayons de mettre le sport à la une". Depuis lors, on parle de sport en politique.

Tout semble favorable pour que nous élaborions un dossier afin d'organiser les jeux olympiques en Belgique en 2016. Bruxelles a une envergure adéquate pour présenter sa candidature.

Naturellement, les autres Régions peuvent participer à l'organisation. Pourquoi ne pas envisager un soutien du fédéral? L'idée nécessite un consensus dans notre parlement.

(Poursuivant en néerlandais)

Le sport me tient à cœur. Si on parvient à ce que les Jeux olympiques se déroulent à Bruxelles, cela profitera au rayonnement international de la ville. Bruxelles est connue comme capitale de l'Europe. Si nous nous positionnons dans le domaine du sport, ce ne sera pas seulement un atout mais cela pourra également donner une impulsion particulière aux investissements dans les infrastructures sportives.

M. Bernard Ide .- Vous semblez demander une proposition de résolution pour l'organisation des Jeux olympiques. Or, je préfère travailler dans le sérieux et sans précipitation. Rappelons que 19 millions de francs belges ont été dépensés pour la constitution d'un dossier de candidature pour le Championnat du monde d'athlétisme qui n'a pas abouti. Je voudrais donc savoir de quoi il retourne au sujet des JO avant que le parlement ne vote une résolution. *(Colloques)*

On ne peut décider de voter une résolution sans savoir exactement sur quoi elle porte.

M. Guy Vanhengel, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures .- Grâce aux investissements pour le soutien du dossier auprès du Comité d'athlétisme international, nous avons amélioré notre expertise dans l'organisation d'événements sportifs internationaux. Le Mémorial Van Damme n'est-il pas considéré aujourd'hui comme une des meilleures manifestations mondiales?

M. Bernard Ide .- C'était déjà le cas avant.

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur .- C'est à travers cette candidature que nous avons obtenu l'organisation du Cross et du Championnat du monde d'athlétisme junior.

M. Bernard Ide .- La Région wallonne a consacré 111 millions d'euros aux infrastructures sportives. Dans la Dernière Heure, M. Ducarme plaidait pour la fin "des effets d'annonce". Or, il ne fait que cela. Monsieur Ducarme, vous m'avez insulté en me traitant de mesquin.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique .- Désirez-vous que je vous fasse une liste de tous les termes insultants qu'on m'a lancés? *(Colloques)*

M. Bernard Ide .- Vous êtes un vendeur de vent. *(Colloques)*

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique .- On ne peut pas faire boire un âne qui ne le veut pas. Si vous considérez que la décision du gouvernement d'initier un plan d'investissement sur cinq ans en concertation avec les communes et les clubs sportifs comme du vent, alors oui, j'accepte être un vendeur de vent. *(Colloques)*

M. Bernard Ide .- Je rejoins les propos de Mme Emmery concernant le principe selon lequel il est hors de question de consacrer de l'argent public à des infrastructures privées. Je ne comprends pas que l'on puisse subsidier à hauteur de plusieurs millions de francs belges le complexe Océade et laisser la piscine communale avoisinante fermée.

Je tiens enfin à souligner que pour Ecolo l'aspect est prépondérant.

M. Marc Cools .- Je me réjouis de la teneur de la réponse du ministre-président qui a annoncé la décision du gouvernement. Celui-ci a tenu compte des suggestions de plusieurs députés.

Cela dit, nous trouvant dans l'Année européenne du handicapé, une réflexion appropriée s'avère nécessaire.

Concernant l'accueil des Jeux Olympiques, nous devons être prêts à examiner cette possibilité. Il faut faire preuve d'ambition mais on ne peut se laisser entraîner dans un gouffre financier. Une candidature de la Ville en partenariat avec la Région ne pourra bien entendu s'imaginer que si les différentes Régions, Communautés et l'Etat fédéral apportent leur soutien à l'initiative.

Enfin, je crois qu'il serait bon de développer des synergies avec la Communauté française afin de mieux utiliser les infrastructures de ses écoles.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique .- Je proposerai au gouvernement de demander aux représentants des deux Communautés de s'asseoir autour de la table.

M. le Président .- Je suis saisi d'un ordre du jour motivé signé par MM. Alain Daems, Joël Riguelle, Benoît Cerexhe et par Mme Anne-Françoise Theunissen et libellé comme suit:

"Le Conseil,

- ayant entendu le débat consécutif à l'interpellation de M. Bernard Ide concernant le financement des infrastructures sportives;

- demande au gouvernement bruxellois de communiquer à ses membres le texte complet des Accords de La Hulpe, conclus le 21 mai 1990, sur lesquels se fondent les principes de la politique de financement des infrastructures sportives en Région bruxelloise comme l'a rappelé le ministre Didier Gosuin en commission des Affaires intérieures dans le cadre du débat parlementaire relatif à la proposition d'ordonnance de Mme Isabelle Emmery sur le financement des infrastructures sportives de proximité."

J'ai reçu aussi un ordre du jour pur et simple signé par Mmes Marion Lemesre, Isabelle Emmery et par M. Sven Gatz.

Il sera voté sur ces motions lors de la prochaine séance plénière.

**INTERPELLATION DE MME BEATRICE FRAITEUR
A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR,**

Concernant "le survol de Bruxelles par les avions qui entraîne nuisance sonores et risques pour la sécurité des Bruxellois".

INTERPELLATION JOINTE DE MME GENEVIEVE MEUNIER

Concernant "l'inacceptable plan de répartition des nuisances sonores de M. Bert Anciaux".

Mme Béatrice Fraiteur.- M. Bert Anciaux a demandé l'adoption de nouvelles routes pour les départs et atterrissages de l'aéroport de Zaventem.

Or, juste avant les vacances parlementaires, notre Conseil régional a voté une résolution, il est vrai minimaliste, qui reconnaissait implicitement le principe de la dispersion.

Chacune des revendications bruxelloises semble aujourd'hui être systématiquement remise en question par le nouveau ministre fédéral.

Nous avons prévu une interdiction programmée de tous les vols de nuit entre 23h et 6 h ainsi qu'une limitation du quota count pour les décollages et atterrissages entre 21h et 23h et entre 6h et 8 h.

Le nouveau ministre n'en dit mot.

Les Bruxellois ont clairement entendu le survol de leur maison la nuit, notamment par ce 747 qui a violé toutes les règles en la matière.

Mais, malgré la réaction des associations et les gros titres dans les journaux, personne n'a décidé de prendre - enfin - des sanctions exemplaires à l'égard des contrevenants.

Plusieurs Bruxellois et associations nous ont signalé que le ministre Anciaux ne répondait jamais à une plainte rédigée en langue française et n'adressait qu'un vague accusé de réception aux plaintes en langue néerlandaise.

Il s'agit-là d'un très grave manquement de la part d'un ministre fédéral.

Dès lors, avez-vous noté une augmentation des plaintes depuis juillet dernier et avez-vous été informé de ce manquement linguistique grave? Quelle suite avez-vous réservée à ces deux problèmes distincts?

Nous avons sollicité le retrait du recours déposé au Conseil d'Etat par BIAC à l'encontre de l'arrêté bruxellois en matière de bruit des avions. Mais à ma connaissance, rien n'a été fait par BIAC en ce sens.

Confronté à cette situation, Monsieur le ministre de l'Environnement, vous êtes resté immobile face aux violations des accords par vos partenaires... et passif face aux revendications des autres Régions.

N'est-il pas temps de restaurer l'arrêté bruit et de remettre en oeuvre le contrôle et les sanctions à l'égard des contrevenants?

Nous avons demandé la mise en oeuvre rapide du programme d'isolation acoustique. Or, aucune décision n'a été prise en ce sens. A contrario, même le nouveau ministre des Transports prône une dispersion des routes de vol!

De cette manière, le nouveau ministre fait la part belle aux desiderata de BIAC, laquelle sollicitait une dispersion la plus large possible afin d'augmenter ses capacités de mouvements et atteindre les 450 000 mouvements repris en ses prévisions pour 2010.

J'ai suffisamment insisté en juin dernier sur le risque de la politique de dispersion. Le ministre et certains de mes collègues ont refusé de faire droit à notre demande de fixation d'un nombre maximal de mouvements par an sur l'aéroport. Aujourd'hui nous y sommes. Les revendications de BIAC sont satisfaites!

Nous assistons à une politique de répartition d'un maximum de nuisances sur un maximum de personnes...

Ensuite, vous conviendrez que la dispersion est à l'opposé d'une politique d'isolation. En effet, il est impossible d'isoler tout Bruxelles ou tous les Bruxellois qui en feraient la demande.

Nous avons demandé une renégociation rapide entre l'Etat fédéral et les Régions en vue du choix des routes de vols. Il apparaît que le ministre des Transports ne s'inquiète nullement de l'avis des Régions et certainement pas de la Région de Bruxelles-Capitale et de son ministre de l'Environnement. De fait, je n'ose imaginer que vous ayez avalisé les dernières décisions prises par le ministre fédéral. L'accord du 24 janvier prévoyait que les Régions seraient associées à tout nouveau processus décisionnel. Or, on assiste à un cavalier seul du ministre Anciaux qui a manifestement sa propre lecture des accords intervenus à l'époque.

S'il y a bien eu une rencontre entre vous et le ministre Anciaux, il m'a été rapporté que ce n'est pas lui mais vous qui auriez demandé audience et je n'en connais pas à ce jour le résultat concret.

Nous avons exigé que les nouvelles routes tiennent compte de la santé, de l'environnement, de la sécurité et du principe européen visant à éviter le survol des zones à forte densité de population.

Or pour le ministre fédéral "la chose la plus importante c'est que les avions fassent le moins de bruit possible. Selon lui il doit être possible d'arriver à ce que le survol de Bruxelles se fasse à haute altitude. Peu importe dès lors que l'on suive un canal..."

A la question de la sécurité il répond que les routes aériennes les plus sûres sont les routes où les avions filent tout droit. En l'occurrence, au-dessus du centre de Bruxelles.

Nous ne pouvons accepter ce raisonnement, il fait fi de la sécurité des habitants de Bruxelles; de plus l'absence de tout plan catastrophe et le danger réel de ce survol ont déjà été soulignés à plusieurs reprises par divers intervenants dont les pompiers bruxellois.

Si l'on veut établir les routes de manière scientifique, l'on ne peut se contenter d'une analyse des nuisances sonores. Il convient aussi de réduire les risques d'accident ou plus exactement d'envisager les conséquences d'un accident.

J'avais déposé un amendement prévoyant une interdiction de la dispersion. Mes collègues parlementaires n'en ont pas voulu. Vous avez refusé de voir que vos partenaires prônaient la dispersion. Les Bruxellois attendent que vous corrigiez vos erreurs en empêchant une dispersion nuisible à leur santé.

Le ministre Anciaux annonce des mesures provisoires et urgentes. Je crains qu'elles ne deviennent définitives, comme trop souvent à Bruxelles et en Belgique.

Le cadastre du bruit devait être disponible en septembre, ce qui n'est pas le cas. A quoi ressemblera-t-il? A combien de décibels commencent les nuisances? Notre Région est-elle impliquée et peut-elle faire valoir ses observations? Selon un de ses membres, le cabinet de M. Gosuin n'a toujours pas été consulté.

Nous avons demandé qu'une étude soit commandée à un organisme indépendant pour mesurer l'impact global de l'aéroport sur l'emploi, l'environnement et la santé. Rien n'a été fait. On évoque la construction d'un nouvel aéroport mais sans mettre sur pied de commission d'études pour son implantation. Il faut pourtant réaliser une étude scientifique avant d'examiner les sites correspondants aux exigences de sécurité.

La création d'un organe de contrôle public indépendant afin de veiller au respect des dispositions en matière de nuisance sonore n'est même pas à l'ordre du jour des discussions.

Avez-vous informé le ministre fédéral des Transports de notre résolution? Comment se fait-il que le fédéral fasse exactement le contraire? La Région bruxelloise risque d'être pénalisée à cause de votre manque de volonté. Il faut dénoncer les accords du 24 janvier 2003 et mettre en oeuvre votre arrêté en matière de bruit.

Les propositions du ministre Anciaux concernant la dispersion des vols coûteraient 20 millions d'euros. Pouvez-vous confirmer que les Bruxellois ne paieront pas pour des travaux mettant leur santé en danger? J'attends de vous une vive réaction. (*Applaudissements sur les bancs cdH et Ecolo*)

Mme Geneviève Meunier .- L'accord gouvernemental fédéral prévoyait une concertation permanente avec les Régions et un cadastre du bruit préalable à toute décision. Le nouveau ministre de la Mobilité a annoncé qu'il allait exécuter fin septembre la première phase d'un plan de répartition des nuisances sonores liées à l'aéroport. Celle-ci consisterait à utiliser davantage de pistes de décollage, la deuxième phase consistant à utiliser, à partir de janvier prochain davantage de routes aériennes pour permettre une dispersion maximale des avions, des nuisances et des risques.

Le ministre ne tient pas du tout compte de notre résolution, pourtant votée par une large majorité dans ce parlement, y compris par le SP.A. Il n'y a pas de concertation formelle entre le fédéral et la Région au sujet des nuisances. Les propositions du ministre ne respectent pas l'accord gouvernemental. Comme il est prévu dans cet accord, le cadastre du bruit doit être préalable à toute décision. Ce cadastre est encore virtuel. On ne sait pas qui est chargé de sa réalisation. Si c'est la Région, l'IBGE aura-t-elle les moyens techniques nécessaires

pour placer des appareils de mesure? Au vu de la dispersion déjà pratiquée grâce aux nouvelles trajectoires de fait, il faudrait installer des sonomètres sur l'ensemble des 19 communes.

La Région doit contre-attaquer. Biac n'a pas retiré sa plainte contre votre arrêté, des avions interdits volent toujours la nuit. Vous devez réactiver votre arrêté et sanctionner les sociétés en infraction. Le principe de dispersion totale de jour comme de nuit contrevient au fondement de notre résolution? elle-même appuyée par une directive européenne. Ce principe est inacceptable pour les Bruxellois et nous devons le faire savoir. Le gouvernement bruxellois est-il favorable ou non à la dispersion maximale des vols?

M. Verhofstadt a évoqué la possibilité d'implanter un nouvel aéroport à Chièvres. Même si un aéroport international plus éloigné du centre urbain est nécessaire, les riverains de Chièvres ne l'entendent pas de cette oreille. L'aéroport de Zaventem n'est pas encore totalement saturé mais ses riverains oui. Ils ne veulent pas une solution dans 20 ans.

Ces nuisances étant insupportables pour tout le monde, nous voulons arrêter de les envoyer chez le voisin et nous préconisons la suppression des vols de nuit. Il faut développer maintenant une politique de mobilité cohérente et durable. Il faut arrêter la surenchère et la concurrence entre les aéroports entraînant des investissements démesurés de la part des pouvoirs publics. Le pouvoir fédéral doit mener une politique aéroportuaire globale qui tienne compte des intérêts économiques comme de l'impact sur la santé et l'environnement et qui favorise l'intermodalité avec le train. Ce n'est pas à Biac de le faire, d'où notre proposition de mettre sur pied un organe de contrôle indépendant.

M. François Roelants du Vivier .-Lorsque nous avons discuté de cette question en juillet, c'était devant la presse et dans un hémicycle bondé. Les modes médiatiques changent. Je respecte et je trouve pertinente la quasi totalité des propos de Mme Meunier. Je trouve par contre qu'il est culotté de la part de Mme Fraiteur de prendre comme référence une résolution qu'elle n'a pas votée.

Le dernier paragraphe de cette résolution disait qu'il était nécessaire de chercher une alternative en dehors de Bruxelles-National. Le Premier ministre a-t-il compris la nécessité d'éloigner les aéroports des grands centres urbains? Sa proposition est intéressante à la condition que nous ayons des garanties de bonne fin.

Je pense qu'il est nécessaire de mener une politique aéroportuaire globale dans un cadre européen.

Envisager un aéroport à Chièvres me semble une bonne suggestion. Il se situerait effectivement à proximité de l'A 8 et de la ligne du TGV Paris-Bruxelles ainsi que dans un lieu ayant une faible densité de population. Les désagréments seraient fortement limités.

Vous êtes-vous entretenu avec le Premier ministre de son idée?

La délocalisation est-elle au menu des discussions avec M. Anciaux?

C'est avec confiance que j'attends vos réponses. (*Applaudissements sur les bancs du MR*)

M. Joseph Parmentier .- Le 8 septembre 2003 vous avez rencontré Bert Anciaux lequel s'est engagé à demeurer dans les limites de l'accord du gouvernement fédéral dans le dossier des vols de nuit et à réaliser un cadastre du bruit. Ces deux points sont totalement étrangers à notre résolution du 4 juillet.

C'est cette résolution qui définit ce qui doit au minimum être défendu par le gouvernement bruxellois.

Avez-vous communiqué une copie de cette résolution au ministre Anciaux? Avez-vous attiré son attention sur la demande de notre Conseil au fédéral d'avancer vers l'interdiction de tous les vols de nuit entre 23 heures et 6 heures du matin? En matière de sécurité, notre résolution insiste sur la nécessité d'éviter le survol des zones les plus densément peuplées. L'accord du gouvernement fédéral envisage la sécurité en général sans tenir compte de la densité.

J'insiste sur la nécessité de concentrer les vols sur des itinéraires précis afin de canaliser les nuisances sur un nombre limité de zones.

La dispersion maximale préconisée par le ministre Anciaux est-elle soustendue par l'idée qu'il faudra une isolation sonore pour la quasi totalité des immeubles de notre Région?

Selon certains, l'aéroport de Bruxelles-National est sous-utilisé. Nous devons défendre bec et ongles notre résolution contre les exploitants de cet aéroport qui cherchent uniquement le profit au détriment de la population.

Avez-vous eu connaissance de la nouvelle note de M. Touwaide? Quelle en est la teneur?

Je crains que les nouvelles études annoncées par M. Anciaux ne retardent l'instauration de mesures efficaces.

Nous devons nous atteler à ce que l'interdiction de tout survol de notre Région entre 23 heures et 6 heures soit rapidement effective. (*Applaudissements sur les bancs du PS, du cdH et d'Ecolo*).

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur .- Je tiens à préciser que le ministre Anciaux m'a invité à la concertation.

Vous ne m'aurez pas au jeu communautaire.

Je resterai clair et lucide sur nos marges de manoeuvre. Je ne ferai pas de démagogie.

Nous avons des vols de nuit, un aéroport et des milliers d'emplois qui en découlent.

Par ailleurs, j'ai été interpellé au sujet des propos tenus par le ministre Anciaux. Je ne vais pas crier chaque fois qu'il y a une déclaration qui ne me plaît pas, même si je vous concède que ces propos étaient quelque peu péremptoirs. Je préfère travailler sur la réalité que sur les mots.

M. Benoît Cerexhe .- Ne vous souvenez-vous pas de la proposition de referendum sur les vols de nuit?

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur .- Je n'ai pas à intervenir à tout propos surtout lorsqu'il y a peu à en retenir, y compris dans ce parlement.

Mme Geneviève Meunier .- Vous avez bien peu d'estime envers les parlementaires bruxellois!

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur .- Les propos du ministre Anciaux étaient effectivement imprudents. Pourquoi ne pas interpeller dans l'enceinte adéquate à ce sujet?

Un nouveau plan de dispersion serait en vigueur. Or, les annales ne font état d'aucune décision en ce sens. L'élaboration d'un nouveau plan fera l'objet d'une discussion au gouvernement fédéral. Cette étape franchie, il y aura lieu d'en débattre. Ni moi, ni mes collègues n'ont été saisis d'un nouveau plan de dispersion.

Le ministre Anciaux m'a assuré qu'il suivrait la déclaration gouvernementale. Le cadastre du bruit est donc prévu. C'était là une de nos demandes: objectiver les nuisances. Il s'agit de choisir les meilleures routes et d'alléger les zones où il y a des excès de nuisances sonores.

Jamais ce dossier n'avait été traité auparavant par les ministres fédéraux compétents. C'est seulement depuis quatre ans qu'il y a une volonté de résoudre le problème. Cependant, le dossier a été géré dans la précipitation et la ministre a élaboré un modèle théorique totalement éloigné des faits réels. La route Onckelinx est également un modèle théorique qui doit être testé, expérimenté. Le ministre Anciaux a lui aussi choisi d'évaluer les décisions, en vue, si nécessaire, de les améliorer.

On propose de "faire de la concentration". C'est très bien mais c'est problématique. En tant que ministre bruxellois, je veux me tenir à l'écoute aussi bien des personnes qui subissent la concentration que la dispersion. L'objectif est le moindre impact sur la qualité de vie des habitants qu'ils soient néerlandophones ou francophones. Ces choix doivent être évalués sur le terrain.

Le ministre Anciaux s'est inspiré de la résolution prise par notre parlement en juillet dernier. Il a exprimé sa volonté de créer un organisme de contrôle des nuisances sonores indépendant de BIAC et de Belgocontrol. C'est seulement dans le cas où le ministre ne le ferait pas que j'interviendrais.

Il prévoit également d'élever le degré de montée des avions. En effet, BIAC applique la cote de 3 degrés, alors que les normes internationales permettent une échelle allant jusqu'à 7 degrés. La prise rapide d'altitude diminue les nuisances. Nous veillerons à la concrétisation de ce projet.

Le ministre Anciaux n'a pas évoqué la création d'un second aéroport. Il a seulement déclaré que la capacité de

Zaventem est limitée à 300.000 mouvements et que si on veut développer l'aéroport au-delà, cela ne peut se faire à Bruxelles-National. Les mouvements peuvent se déplacer à des aéroports existants ou, si ce n'est pas possible, on pourrait dès lors envisager la création d'un nouvel aéroport. On peut s'estimer heureux de cette avancée car auparavant on était traité d'idéaliste lorsqu'on en évoquait la possibilité. Il faudra certainement quinze ou vingt ans mais c'est ainsi que se pense le développement d'un pays.

Il faut soulager les habitants qui subissent l'usage monopolistique de la piste 25 R. Pour ce faire, il faut utiliser d'autres pistes. Mais dans ce cas, est-on devant un mécanisme de dispersion ou de concentration? Est-il vraiment utile d'entrer dans ce genre de débat sémantique?

Cependant, de toute évidence, il ne faut pas étudier ce dossier selon des clivages linguistiques. On peut utiliser la 25 L mais cela impose le survol de Zaventem.

Enfin, on ne peut pas déjà annoncer que le ministre ne va pas organiser la concertation, puisqu'aucune note n'a été déposée.

J'ai confirmé tout cela par voie de courrier à M. Anciaux qui m'a d'ailleurs demandé des notes techniques sur certains points afin de l'aider pour la réalisation du cadastre du bruit.

Celui-ci sera en effet d'initiative fédérale mais nous aurons à nous mettre d'accord sur ces éléments-clés.

Concernant les plaintes, l'IBGE en a reçu 347 depuis le mois de juin. Celles-ci permettent d'objectiver et de réagir avec par exemple le placement du sonomètre mais évidemment pas de sanctionner sur cette seule base.

Concernant la résolution que nous avons adoptée au sujet de cette problématique, il ne m'incombe pas de la transmettre au fédéral car c'est une tâche du parlement régional. Je suis néanmoins sûr que Mme De Galan l'a transmise à qui de droit.

M. Joseph Parmentier.- Je vous l'accorde, néanmoins, je ne vous ai vu nulle part dans la presse y faire allusion.

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur .- C'est au parlement qu'il convenait de la faire. Concernant ce fameux survol de Bruxelles par un 747, celui-ci est parti de la piste 20 et non de la 25R, ce 747 n'a pas survolé Bruxelles.

M. Anciaux a néanmoins répondu à ce sujet qu'il trouvait la situation inacceptable et qu'il y mettrait de l'ordre.

Lors de notre dernier entretien, je lui ai d'ailleurs précisé que je mettais à sa disposition nos sonomètres et toute une autre batterie de ceux-ci car mon administration a déjà passé un contrat avec une société agréée pour cela. Je terminerai en vous disant que je ne suis pas naïf et ne crois pas que M. Anciaux puisse faire des miracles mais il ne serait pas raisonnable d'attendre de lui qu'il résolve une situation que dix gouvernements l'ayant précédé n'ont pas réussi à résoudre. Il faut donc

rester crédible dans nos revendications autour de ce débat et laisser le temps d'agir à M. Anciaux.

Mme Béatrice Fraiteur .- Je prends note du fait que l'entretien avec M. Anciaux s'est bien passé. Je m'étonne cependant que il n'y ait pas eu de réactions de votre part à propos des déclarations importantes qui ont été faites dans la presse et je regrette qu'aujourd'hui vous sembliez fatigué, sans punch et que vous changiez de discours, notamment concernant la dispersion.

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur .- Cessons de dire des choses que je n'ai pas dites et d'avoir un discours court en caricaturant. J'ai été concret et vous ai dit les choses telles qu'elles sont.

Mme Béatrice Fraiteur .- Vous trouvez formidable que l'on parle enfin d'un deuxième aéroport, mais la question aujourd'hui est d'anticiper afin de prévoir l'aménagement urbanistique nécessaire et de ne pas laisser construire des habitations trop proches de l'aéroport.

Enfin je ne vous ai pas entendu annoncer l'application de votre arrêté, cela serait au moins un acte concret.

Mme Geneviève Meunier .- A propos des plaintes, j'ai lu qu'elles étaient en augmentation. Il y a maintenant depuis la route Onkelinx des avions qui survolent Ixelles et Molenbeek. J'espère qu'on peut vous croire quand vous nous dites que tout va aller très bien.

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur .- Je ne fais pas de procès d'intention au ministre Anciaux mais je ne suis pas naïf. J'attends de voir le résultat.

Mme Geneviève Meunier .- Nous n'avons pas rencontré le ministre Anciaux mais nous avons lu dans la presse des propos extrêmement alarmants. De plus, le cadastre du bruit est dans les limbes et risque d'y rester.

M. le Président .- Je peux vous confirmer que le texte de la résolution a bien été envoyé aux personnes compétentes.

- La séance est levée à 18 h.35.

CONGES ET ABSENCES

Mme Magda De Galan, Mmes Caroline Persoons, Isabelle Molenberg, MM. Serge de Patoul, Mahfoudh Romdhani, Bernard Clerfayt, Paul Galand, Jean-Jacques Boelpaep et Didier van Eyll demandent d'excuser leur absence à la Commission plénière.-